



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Contrat de Ville

CC. Warndt / Creutzwald

APPEL A PROJETS TRANSITOIRE 2024
Du CONTRAT DE VILLE 2015-2023

Date limite de dépôt des dossiers : 30 décembre 2023

1. ELEMENTS DE CONTEXTE DU CONTRAT DE VILLE

Issu de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Contrat de Ville de Creutzwald / CC.Warndt 2015-2020 constitue le cadre unique de la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur notre territoire. Les contrats de ville ont été prorogés et s'achèvent au 31 décembre 2023 pour laisser la place à une nouvelle contractualisation « Quartiers 2030 » qui couvrira la période 2024-2030.

Cet appel à projets 2024 est transitoire, car des travaux pour la nouvelle contractualisation 2024-2030 sont en cours et le nouveau Contrat de Ville « quartiers 2030 » devra être conclu au 31 mars 2024.

Dans l'attente de la conclusion du contrat 2024/2030, cet appel à projet est lancé de manière à garantir la continuité des actions structurantes et la présence humaine dans les quartiers et pour ne pas mettre en difficulté les associations les plus fragiles.

Le présent appel à projets reste fondé sur l'actuel contrat de ville mais tient d'ores et déjà compte de certaines des grandes priorités identifiées à l'issue des concertations citoyennes menées en été 2023 auprès des habitants et des acteurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Vous pouvez prendre connaissance de la synthèse de ces concertations citoyennes via le lien suivant : <https://quartiers2030.anct.gouv.fr/?locale=fr>

Ces concertations citoyennes, menées à l'été 2023, ont permis de faire remonter les problématiques et aspirations des habitants des quartiers :

- **Problème de mobilité chez les jeunes**
- **Problématique de la gestion et du tri sélectif des déchets**
- **Insertion professionnelle**
- **Accès au numérique peut s'avérer difficile alors qu'il y a un phénomène d'hyperconnexion chez les jeunes**
- **Phénomène de repli sur soi constaté chez les jeunes**
- **Fragilité voire détresse psychologique**
- **Parentalité : intérêt des parents dans la scolarité des enfants, choix d'orientation**
- **Harcèlement et cyberharcèlement**
- **Amélioration de l'image du quartier, une problématique étant pointée sur le tri sélectif et la gestion des encombrants**
- **Des points de deal nuisent à la sécurité des habitants**

Jusqu'à la signature du prochain contrat de ville, le périmètre d'intervention reste celui des QPV actuels :

- Quartier MAROC
- Quartier BRECKELBERG / FATIMA

La politique de la ville vise en à :

- Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
- Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
- Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;
- Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

A) Rappel et définition des piliers et axes transversaux

Les actions relevant du pilier « **Cohésion sociale** » visent à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Elles tâchent de répondre tout particulièrement aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées. Elles visent l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits.

Les actions relevant du pilier « **Cadre de vie et renouvellement urbain** » visent à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers politique de la ville.

L'action publique en faveur de **l'emploi et du développement économique** vise à réduire de moitié sur la durée du contrat de ville l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres territoires, notamment pour les jeunes.

La politique de la ville est aussi une politique de lutte contre l'exclusion et les discriminations quelles qu'elles soient. Dans cet esprit, le ministère en charge de la Ville a identifié trois axes transversaux devant se retrouver à travers les actions de chaque pilier. En effet, **la lutte contre les inégalités femme/homme et les discriminations** ainsi que **le soutien à la jeunesse** sont un travail du quotidien.

B) Signataires

Le Contrat de Ville a été signé le **2 juillet 2015** entre :

- Le Préfet de Région
- Le Président de la Communauté de Communes du Warndt
- Le Maire de Creutzwald
- Le Président du Conseil Départemental de Moselle
- Le Président du Conseil Régional de Lorraine
- Le Procureur de la République près du TGI de Metz
- Le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle
- Le Directeur Régional de Pôle Emploi
- Le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et des Consignations
- Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorraine
- Le Directeur Général de Moselis
- Le Directeur Général de Néolia Lorraine
- Le Directeur Général de la SA Sainte Barbe

Le Contrat de Ville est piloté par la Commune de Creutzwald.

Comme indiqué précédemment, un second appel à projets sera lancé au cours du 2^{ème} trimestre 2024, il y aura donc 2 programmations en 2024.

C) Listes et cartes des QPV / QVA

Le Contrat de Ville s'appuie sur la nouvelle géographie prioritaire.

La commune de Creutzwald comporte deux Quartiers Politique de la Ville (QPV) :

- Breckelberg / Fatima (1 546 habitants)
- Maroc (1 078 habitants)

Et un Quartier en Veille Active (QVA) : Garang (3 303 habitants)

Source : sig.ville.gouv.fr

L'atlas des QPV se trouve sur ce site ainsi que la liste des rues faisant partie de la géographie prioritaire.

→ Quartier Maroc

| | |
|---------|----------|
| Code QP | QP057016 |
|---------|----------|



La cité Maroc se positionne à l'écart du centre-ville de Creutzwald, en limite avec la commune d'Ham-sous-Varsberg.

Elle se situe sur un plateau, à proximité des anciens sites d'extraction charbonnier, au-delà de la voie ferrée. Le quartier est limité au Nord par la forêt de la Houve.

Un habitat collectif dense se positionne en entrée de quartier sur la partie Est, en bordure de voie ferrée. Sur la partie ouest s'étend l'habitat minier le long de la voie de circulation. Entre les deux, un quartier très dense, datant de la fin des années 1970 se prolonge au-delà des collectifs situés à

l'Est, jusqu'à l'Eglise. Le bâtiment de la maternelle et le centre social viennent en arrière de l'édifice religieux. Les immeubles collectifs ont fait l'objet de gros travaux d'entretien et réhabilitation. Le bâti est donc en état et donne l'image d'un quartier résidentiel.

Les espaces extérieurs sont aménagés. Le quartier possède un vaste secteur de loisirs ouverts regroupant différents équipements, en limite de quartier. En revanche, aucun commerce n'existe dans le quartier. Un lieu d'accueil parents/enfants (L.A.P.E.) est cependant à disposition des habitants : « La Farandole ».

La construction d'un complexe sportif permet d'apporter une nouvelle dynamique sur le quartier avec l'installation d'associations sportives et culturelles sur le site.

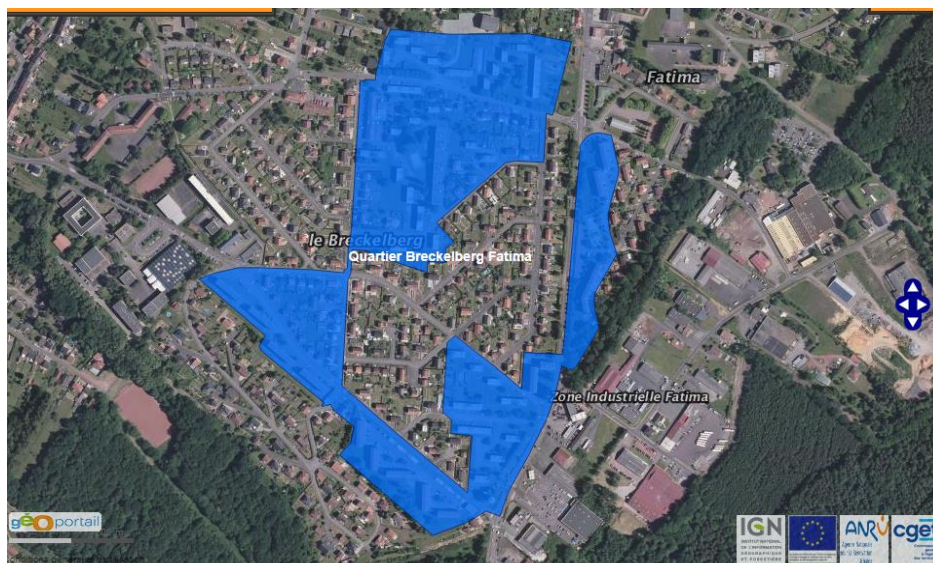
La structure ambitionne d'être un véritable lieu de rencontre pour les habitants du quartier, même si son rayonnement en dépassera la limite géographique.

Caractéristiques sociodémographiques des ménages 2020 (source INSEE 2020)

| | Quartier Maroc | Ville |
|--|---------------------------|--------------|
| Part des ménages imposés | 22% | 42% |
| Part des familles monoparentales parmi les ménages | 17.9% | 16.4% |
| Part des ménages de 5 personnes et plus | 10.5% | 9.9% |
| Part logements sociaux | 95% | 31% |
| Part des ménages dont l'origine du revenu déclaré est constituée à 100% des prestations sociales | 31% | 21% |
| Taux de pauvreté (au seuil de 60%) | 47% | 21% |
| Taux de bas revenus déclarés | 65.3% | 32.5% |
| Nombre de demandeur d'emploi | 19 | 1489 |

→ Quartier Breckelberg / Fatima

| | |
|---------|----------|
| Code QP | QP057017 |
|---------|----------|



Le quartier de Breckelberg- Fatima a été édifié après la Seconde Guerre mondiale pour faire face à la forte croissance urbaine liée à l'exploitation charbonnière. Il se positionne en entrée de ville en arrivant de Carling par la D 23 sur une partie en plateau.

Le centre-ville qui se trouve en partie basse, en fond de vallée, n'est pas très éloigné à vol d'oiseau du quartier. Le quartier Breckelberg se trouve autour du centre-ville et se compose à la fois d'immeubles collectifs, d'habitat pavillonnaire et d'habitat de cités minières.

Du fait de la proximité avec le centre-ville, il n'existe pas de services tertiaires spécifiques sur le quartier. En revanche le quartier ne manque pas d'équipements : un centre social, deux bâtiments de maternelle et un bâtiment élémentaire composant le groupe scolaire primaire Albert Schweitzer, ainsi que le lycée Félix Mayer regroupant trois filières : générale, professionnelle et technique, des gymnases, des city-stades...

Quelques commerces subsistent en pied d'immeuble rue des Chênes en périphérie du quartier (pharmacie, coiffeurs, boucherie). De l'autre côté du quartier, rue du Barrois, on trouve un supermarché, une boulangerie ainsi que des concessionnaires automobiles, hors quartier. Concernant le quartier Fatima, il est à noter la présence du groupe scolaire Jules Ferry et d'un lieu d'accueil parents/enfants (L.A.P.E.) : « la Ribambelle ».

Le passage de la rue du Barrois marque une séparation franche et forte entre la partie Breckelberg et Fatima de l'autre côté de la voie. La particularité de la composition de ce quartier l'assimile plus à une succession d'îlots et de groupes d'immeubles qu'à véritablement un quartier en soi.

Caractéristiques sociodémographiques des ménages 2020 (source INSEE 2020)

| | Quartier Breckelberg Fatima | VILLE |
|--|------------------------------------|--------------|
| Part des ménages imposés | 21% | 42% |
| Part des familles monoparentales parmi les ménages | 14.5% | 16.4% |
| Part des ménages de 5 personnes et plus | 17,1% | 9.9% |
| Part des logements sociaux | 87.8% | 31% |
| Part des ménages dont l'origine du revenu déclaré est constituée à 100% des prestations sociales | 24% | 21% |
| Taux de pauvreté (au seuil de 60%) | 45.5% | 22% |
| Taux de bas revenus déclarés | 62.30% | 32.5% |
| Nombre de demandeurs d'emploi | 190 | 1489 |

→ Quartier Garang

Situé au nord-est de la ville de Creutzwald, le quartier Garang est peu éloigné du centre-ville.

Il s'agit d'un quartier essentiellement résidentiel composé de collectifs, au nord et au sud, de maisons individuelles (cités minières et pavillons). Les collectifs ont été entièrement réhabilités au milieu des années 1990.

Les abords des immeubles présentent certains attraits : pelouses parsemées de plantations d'arbres.

Le quartier possède un collège classé REP (**R**éseau d'**E**ducation **P**rioritaire), un gymnase et un point d'accueil social ainsi que des aires de sport et jeux. Il existe aussi quelques commerces de proximité : une pharmacie, un salon de coiffure.

Enfin, la population est majoritairement retraitée et ouvrière. Il est à noter que le quartier compte peu d'habitants étrangers.

Anciennement classé Zone Sensible Urbaine, le quartier Garang ne fait plus partie du dispositif politique de la ville au vu de la nouvelle géographie prioritaire malgré la nouvelle classification du collège Jacques- Yves Cousteau en R.E.P. Par ailleurs, le niveau de vie du Garang reste faible et le quartier connaît une augmentation d'incivilités (vandalisme, délinquance, économie souterraine).

En raison de ces éléments, la ville de Creutzwald a demandé le classement de ce quartier en Territoire de **Veille Active**, afin que les actions sociales et citoyennes mobilisant le droit commun puissent perdurer et intégrer le nouveau Contrat de Ville.

2. LES PRIORITES THEMATIQUES DE L'APPEL A PROJET TRANSITOIRE RESTENT IDENTIQUES

Le contrat de ville est un contrat unique, alliant les dimensions sociales, urbaines et économiques de la Politique de la Ville. Les projets déposés dans le cadre de la Politique de la Ville concernent des crédits d'Etat.

Les projets doivent donc s'inscrire dans les priorités des services de l'Etat notamment dans les thématiques suivantes :

Thématique 1 : Inclusion numérique et continuité éducative

- Développer des actions visant à former parents et enfants à un usage pratique des outils numériques, à les initier aux codages informatiques, et à développer leur curiosité, et accompagner les familles dans l'usage quotidien de l'ordinateur dans la sphère familiale pour un suivi scolaire (pronote...) et les démarches administratives (CAF, CPAM...). Soutenir les séniors dans l'apprentissage d'une utilisation basique de l'ordinateur pour des démarches administratives. La crise sanitaire a accentué l'illectronisme chez les séniors et les familles issus de QPV.
- Développer la mise à disposition des points d'accès numérique dans les quartiers.
- Mise en place d'actions de formation et de sensibilisation pour encadrer les dérives des usages d'Internet et de prévention des formes d'addiction.
- Favoriser la réussite éducative et lutter contre le décrochage scolaire : proposer des actions permettant de prévenir le décrochage scolaire, et des actions spécifiques pour les décrocheurs scolaires (16 -24 ans).

Thématique 2 : Insertion, emploi et formation

- Développer des actions visant à informer, à orienter, à former, à initier les jeunes à un métier ou un secteur d'activité, les accompagner dans leur recherche d'emploi : viser les invisibles.
- Soutenir des actions contribuant à renforcer l'autonomie et la mobilité des jeunes demandeurs d'emploi, par des aides à l'acquisition du permis de conduire, un diplôme, ou un certificat professionnel. Les initiatives favorisant le développement du covoiturage et la solidarité pour la mobilité seront soutenues.

- Accompagner les chantiers d'insertion et les actions multi partenariales incluant les collectivités, les bailleurs et le service public de l'emploi. Le chantier d'insertion doit mobiliser plus de personnes issues des QPV.

Thématique 3 : Action culturelle et aide à la maîtrise de la langue française

- Porter les projets d'émancipation ou de développement culturel et artistique en faveur des habitants des QPV qui favoriseront l'expression culturelle, linguistique, et l'épanouissement des personnes sans distinction d'âge, ni sexe.
- Développer des actions favorisant la pratique musicale, théâtrale ou poétique, individuelle ou collective.

Thématique 4 : Mixité

- Prioriser les actions de lutte pour l'émancipation et l'inclusion des femmes et des filles issues de QPV,
- Renforcer la mixité des actions avec un objectif de 50% de bénéficiaires féminins.
- Soutenir les projets innovants qui promeuvent l'égalité hommes et femmes que ce soit le dans le domaine de la cohésion sociale, du cadre de vie ou du développement économique /emploi.
- Présenter des projets œuvrant pour l'accès des femmes à la culture, à l'éducation, à la santé, au sport et au développement personnel.
- Favoriser les actions de lutte contre les freins de toute nature empêchant les femmes de s'exprimer pleinement dans l'espace public.
- Sensibiliser les associations à l'accueil d'un public spécifique et la question des actions fléchées sur la pratique sportive féminine est à développer.

Thématique 5 : Citoyenneté et laïcité

- Renforcer les principes de citoyenneté et de laïcité dans les actions qui permettent la cohésion sociale et le vivre ensemble.
- Prioriser les projets concourant à l'appropriation des valeurs attachées aux grandes commémorations historiques locales et nationales telles que la fête nationale et les célébrations officielles de la République qui entretiennent le devoir de mémoire (soldats tombés pour la France, aux victimes de guerres, de la déportation, du terrorisme)

Thématique 6 : Qualification des structures porteuses et des animateurs.

- Présenter des projets de formation pour les adultes relais, les animateurs et les éducateurs selon un cadre méthodologique strict et adapté. Le personnel menant des actions devra être qualifié pour encadrer le public surtout au contact des enfants et des adolescents.

Thématique transversale : prise en charge et accompagnement du public jeunes majeurs

Thématique 7 : participation citoyenne

- Proposer des actions favorisant la concertation, la rencontre, le partage d'expérience avec le conseil citoyen Breckelberg/Fatima afin de porter la voix des habitants des quartiers et accentuer la dynamique émergente de ce conseil citoyen, et débiter une dynamique sur le quartier Maroc.

Thématique 8 : précarité, droit et accès à la santé, sport

La crise sanitaire a accentué des phénomènes de concentrations et de ségrégations de pauvreté dans les QPV. Des difficultés socio-économiques et d'accès au soin sont constatés sur les QPV de la ville. Il est nécessaire de :

- Favoriser des actions solidaires, des actions intergénérationnelles, des actions de prévention santé (drogue, numériques...), des actions d'aide alimentaire, de partage mises en place avec des associations locales, des commerçants, la banque alimentaire...
- Développer des actions autour du thème santé / bien-être, du sport et du développement personnel.

3. REGLEMENT DE L'APPEL A PROJET

A) Critères d'éligibilité et d'examen des dossiers

Préambule : Avant d'avoir recours aux crédits spécifiques de la Politique de la Ville, les porteurs de projets doivent mobiliser en priorité les crédits de droit commun : fonds versés par l'Etat à travers ses ministères ou ses agences (DRAC, DREAL, DDETS, DDT...), par les établissements publics (CAF, ARS ...), les collectivités territoriales (communes, conseil départemental, conseil régional) et les établissements publics territoriaux. Peuvent aussi être sollicités les fondations, les bailleurs sociaux, les fonds européens (FEDER)...

Il existe des dispositifs de financement spécifiques aux QPV (FIPDR pour la prévention de la délinquance, de la radicalisation violente et des violences faites aux femmes, MILDECA pour la prévention des addictions, DILCRAH pour la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie)

L'instruction des dossiers se fera sur la base des critères suivants :

➤ **Critères d'éligibilité :**

- Les porteurs de projet sont des associations, des coopératives, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics.
- Leurs actions doivent intervenir au bénéfice des habitants des Quartiers Politique de la Ville prioritairement et aux quartiers veille active (QVA), et sous certaines conditions au territoire vécu de ces QPV et s'inscrire dans les priorités thématiques pour bénéficier d'un financement.
- Chaque projet doit répondre aux objectifs du Contrat de Ville et apporter une réponse concrète à la situation des QPV.
- Les dossiers sont déposés dans les délais impartis soit avant le **30 décembre 2023**.
- Les appels à projets des contrats de ville devront mentionner leur inscription dans le cadre des axes stratégiques et opérationnels du contrat de ville (préciser la thématique), et bénéficier aux habitants issus des QPV.
- Les porteurs de projets respecteront la loi du 24 08 2021 qui a pour objectif de lutter contre le séparatisme et les atteintes à la citoyenneté, et les associations signeront le Contrat d'Engagement Républicain (CER).

➤ **Critères d'examen du dossier :**

- Le dossier doit être complet et comporter une lettre adressée à Monsieur le Maire de Creutzwald et/ou Monsieur le Président de la Communauté de Communes afin de solliciter une subvention dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville.
- L'action doit se dérouler entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2024**, sauf exception pour les actions relevant de l'année scolaire notamment.
- Les actions seront soumises à la rédaction d'un bilan annuel, aussi les porteurs de projets veilleront à mentionner dans la fiche action quels sont les indicateurs objectifs qu'ils mettront en œuvre afin de mesurer la pertinence de leurs actions. Le compte rendu doit être individualisé par action et non pas un mémoire général dupliqué.

➤ **En cas de renouvellement d'une action :**

- Annexer le bilan de l'action réalisée à la nouvelle fiche action et faire état d'indicateurs précis, quantifiables et vérifiables, notamment la répartition hommes / femmes, jeunes de - 18 ans ou + 18 ans. Il est impératif de présenter le bilan en bonne et due forme, rédigé de façon synthétique, faisant apparaître les points forts et faibles du projet, les données chiffrées. Les comptes doivent être sincères, vérifiables et les dépenses et recettes réelles et justifiables.

=> Le bilan définitif doit être fourni au plus tard le 15 janvier 2024 ou un bilan intermédiaire si l'action est toujours en cours.

Les subventions relevant de la politique de la ville ne se reconduisent pas de plein droit, aussi il convient de remplir la fiche action avec le plus grand soin et ainsi de justifier la demande de renouvellement.

- Le dossier doit expliquer clairement et simplement en quoi l'action répond à un ou plusieurs objectifs du Contrat de Ville.
- Il est demandé aux porteurs de projets de préciser la part financière restant à la charge des familles, dans la présentation des actions. Au regard de la fragilité des publics concernés, la participation financière des familles doit être minime, voir symbolique.

B) Procédure

L'accès au portail pour la saisie en ligne de demande de financement s'effectue à partir du site institutionnel de l'A.N.C.T. : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Le dossier dématérialisé doit être conforme au CERFA 12156*05.

Un guide de saisie USAGERS est disponible sur <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101> ; Merci de bien vouloir le suivre scrupuleusement car la sélection des financiers conditionne l'acheminement de la demande de subvention vers le bon service instructeur et donc la rapidité de son traitement.

L'application DAUPHIN permet à chaque porteur de projet d'éditer un document CERFA en ligne.

Merci de le télécharger, le compléter et le **transmettre en pièce jointe par courrier électronique** au Service Politique de la Ville de la CCW situé en Mairie de CREUTZWALD (voir page 16- liste contacts)

VOIR ANNEXE 1- page 17 / Modalités de saisie des demandes de subvention sur le portail usagers DAUPHIN

Vous pouvez également contacter la cellule d'assistance technique de la plate-forme Dauphin ou les interlocuteurs Politique de la ville à la Préfecture de Moselle. (Liste des contacts page 16)

IMPORTANT: il est demandé aux porteurs une attention particulière sur le budget prévisionnel de l'action.

Il est important que vous mobilisiez les acteurs de droit commun avant les crédits spécifiques de la Politique de la Ville, en précisant clairement les montants sollicités, que ce soit :

=> l'Etat (Préfet Politique de la ville BOP 147, rectorat, ARS, DRAC)

* Sélectionner 57- Etat -Politique de la ville

* ARS....

=> Les collectivités territoriales (commune de Creutzwald et/ou la Communauté de Communes du Warndt, département de la Moselle, Région Grand Est)

* Sélectionner : 57-MOSELLE (DEPT) pour le Département de la Moselle,

GRAND EST (Conseil régional) pour la Région Grand Est.

=> Ainsi que les organismes gestionnaires en charge d'un service public (CAF, CDC, CPAM, CMA, CCI, Pôle Emploi...)

Les attributions sont arrêtées par la Préfecture pour les subventions de l'Etat (A.N.C.T.)

Les dossiers seront tout d'abord examinés par les équipes techniques Service Politique de la C.C. WARNDT situé en Mairie de Creutzwald et les services de l'Etat. Ils vérifieront leur éligibilité au regard des objectifs du contrat de ville, leur faisabilité financière et les indicateurs retenus pour l'évaluation.

Ensuite, les dossiers seront soumis aux décideurs financiers via le Comité Technique et validés en Comité de Pilotage.

N.B.:

Pour les porteurs émergeant pour la première année au Contrat de Ville, il conviendra de prendre attache auprès de la Préfecture afin d'obtenir un code d'accès permettant la saisie sur la plateforme.



Date limite de dépôt des dossiers : 30 décembre 2023
Tout dossier incomplet ou hors délais ne sera pas instruit !

Par ailleurs, aucune demande de subvention 2024 ne sera versée tant que les bilans de l'ensemble des actions subventionnées en 2023 n'ont pas été saisis sur la plateforme A.N.C.T. et adressés à la Préfecture de Moselle.

C) Les exclusions de l'appel à projets

Sont exclus de l'appel à projet :

- L'aide aux porteurs pour des projets qui relèvent du fonctionnement permanent de la structure ou pour des dépenses d'investissement.
- Les actions à caractère commercial, religieux, politique, syndical, discriminatoire, communautariste ou séparatiste.

LISTE DES CONTACTS :

Votre interlocuteur privilégié est le responsable de la Politique de la Ville de la CCW situé en Mairie de Creutzwald.

CC WARNDT – VILLE DE CREUTZWALD

Responsable Politique de la Ville

Mélanie BARTH

☎ 03.87.81.89.73

✉ ville@creutzwald.fr / m.barth@creutzwald.fr

Instruction des dossiers :

Bettina HEIMBERGER

☎ 03.87.81.89.83

✉ b.heimberger@creutzwald.fr

SOUS PREFECTURE de FORBACH-BOULAY-MOSELLE

Déléguée du Préfet -

Djemila HUSSONG BOUZIDI

☎ 03.87.84.60.56

✉ djemila.hussong-bouzidi@moselle.gouv.fr

PREFECTURE de la MOSELLE

Direction de la coordination de l'appui territorial

☎ 03.87.34.87.34

Référents Politique de la Ville

Patricia METZEN

☎ 03.87.34.88.67

✉ patricia.metzen@moselle.gouv.fr

Jérémy SPIEGEL

☎ 03.87.34.88.68

✉ jeremy.spiegel@moselle.gouv.fr

ANNEXE 1

Modalités de saisie des demandes de subvention sur le portail usagers DAUPHIN

La saisie des demandes se fait uniquement par voie dématérialisée à l'adresse :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Les comptes usagers déjà créés les années précédentes par les porteurs restent valables.

Pour les nouveaux porteurs, ils doivent créer leur compte depuis l'écran de connexion du portail (choix de l'identifiant – une adresse mail valide – et un mot de passe).

Avant toute saisie sur DAUPHIN, les porteurs de projet **doivent** consulter :

- la notice relative au dépôt en ligne des demandes de subvention(s) "politique de la ville" sur le portail DAUPHIN,

- le guide de saisie d'une demande de subvention,

A l'adresse suivante: <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Quelques points de vigilance :

- pour ce qui concerne la ligne Etat/P147, bien choisir «57-ETAT-POLITIQUE-VILLE » sur le menu déroulant dans le plan de financement de l'action,

- pour ce qui concerne les lignes dédiées aux collectivités, bien préciser dans la demande quel service est sollicité sur la demande de subvention, comme précisé en point 5,

- enregistrer chaque page afin de conserver votre saisie en cas de déconnexion. Vous retrouverez les informations enregistrées dans votre espace personnel ("suivre mes demandes" - demande "en cours de saisie"),

- ne pas indiquer de date de réalisation du projet inférieure à 2024

Si l'action est positionnée sur l'année civile = 01.01.2024 au 31.12.2024

Si l'action est positionnée sur l'année scolaire = 01.09.2023 au 30.08.2024 maxi,

- choisir Millésime 2024 obligatoirement (**puisque c'est l'exercice budgétaire au titre duquel vous sollicitez une subvention**).

Les bilans des actions réalisées en 2023 seront à effectuer sur DAUPHIN à compter de janvier 2024 même si les bilans 2023 auront été fournis via le formulaire n° 15059*02 pour émarger à l'appel à projets du contrat de ville avant l'ouverture de DAUPHIN à la justification.

Pour toute aide concernant la saisie en ligne, voici vos interlocuteurs :

| | | |
|--|---|--|
| Cellule d'assistance technique de l'ANCT | 09 70 81 86 94 | support.P147@proservia.fr |
| Préfecture de Moselle | Jérémy SPIEGEL 03.87.34.88.68 Patricia METZEN 03.87.34.88.67 | jeremy.spiegel@moselle.gouv.fr patricia.metzen@moselle.gouv.fr |